

L'an deux mille vingt-trois  
Le quatre juillet à dix-sept heures  
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud  
PFEFFER.  
Date de convocation : 28 juin 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	13
Votes	13

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,  
Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier  
BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

**ABSENTS / EXCUSES :**

Jean-Pierre CID, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**SECRETARE DE SEANCE** : Isabelle BROUILLET

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion  
sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par  
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment ses  
compétences en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023  
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions de  
partenariat nécessaires au bon fonctionnement des activités du service Culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du  
6 juin 2023,

Chaque saison, un cycle thématique Université Tous Ages (UTA), animé par un  
enseignant-chercheur de l'Université Lyon 2, est accueilli gratuitement à l'Espace  
Jean Carmet afin de diversifier l'offre culturelle tout en répondant aux enjeux de  
proximité.

Pour les 6 conférences proposées sur une saison, UTA gère l'organisation des  
séances, l'inscription du public et participe à l'accueil sur place avec l'aide de  
correspondants locaux.

**CULTURE**

\*\*\*\*\*

**Approbation du  
partenariat  
avec UTA**

L'Espace Culturel Jean Carmet est chargé de :

- relayer l'information au public grâce aux supports de communication  
habituellement utilisés pour la Saison Culturelle
- réunir les conditions logistiques et techniques nécessaires au bon déroulement  
des conférences

Le cycle 2023-2024 :

- thème : en cours de proposition
- animé par : un enseignant ou chercheur
- un lundi par mois (10h-12h) sachant que ce programme commencera en janvier  
2024

La signature d'une convention annuelle sera à prévoir prochainement pour définir  
les modalités du partenariat.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau  
Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

**Transmis en**

**Préfecture le 11/07/23**

**Notifié ou publié**

**le 11/07/23**

**Le Président**

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon / www.telerecours.fr  
dans un délai de 2 mois  
suivant sa publication*

**APPROUVE** le partenariat avec UTA à intervenir dans la salle Jean Carnet sur la saison 2023-2024,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annuelle avec l'Université Lyon 2 et de manière générale, à engager toutes les actions nécessaires au bon déroulement de ces conférences.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 JUILLET 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renaud PEEFFER**